

Les caractères de la comptabilité nationale

La comptabilité nationale est *descriptive, économique, relativement concrète, globale* etc. Dans cette partie, nous recenserons les aspects de la comptabilité nationale qui sont ou absents dans les définitions antérieures, ou présents de manière implicite, exigeant en ce sens, un peu plus d'explications.

1. La comptabilité nationale est monétaire

Prenons un exemple pour mieux montrer la nécessité d'introduire la *monnaie* dans l'évaluation microéconomique, d'abord et macroéconomique, ensuite.

Soit un centre de production de deux biens, le lait et le fromage ayant chacun, des propriétés données. Il s'agit en d'autres termes, de deux biens différents. On vous demande de déterminer d'une part, la production de lait et d'autre part, la production du centre (tous biens confondus).

Afin de répondre à la première question, trois procédés sont envisageables :

- Calculer la production laitière en unités physiques ; soit le nombre de litres de lait ;
- Évaluer la production de lait en heures de travail. Il suffit pour cela, de multiplier la quantité de lait par le temps unitaire. L'inconvénient majeur de ce type de quantification, réside dans le fait que l'on considère le travail comme un facteur homogène, ou que l'on place sur le même pied d'égalité, des métiers différents du point de vue de leurs spécificités techniques et de leurs rémunérations ;
- Évaluer la production de lait en faisant recours à la monnaie. Pour cela, on fait, pour obtenir la production de lait en valeur, le produit de la quantité de lait et de son prix unitaire.

Ce dernier procédé présente l'avantage de pouvoir homogénéiser les biens, quelles que soient leurs nature et caractéristiques. Il a en revanche, l'inconvénient de donner, pour une quantité constante d'un bien donné, une valeur variable d'un espace à l'autre et d'une période à l'autre, en fonction du niveau de prix pratiqué.

Pour la seconde question relative au calcul de la production du centre, l'homogénéisation monétaire des biens s'impose et ce pour les raisons suivantes :

- Il est impossible d'additionner des litres de lait et des kilogrammes de fromage. Ces produits sont différents, tout autant que le beurre et les camions. Et le fait qu'ils appartiennent à la même famille ou répondent au même besoin (alimentaire) ne change rien au raisonnement.
- La sommation des heures de travail risque d'occulter gravement les qualifications des personnes qui interviennent dans la production de ces biens et ce notamment pour des produits n'appartenant pas à la même famille (vêtements, voitures...).

La production du centre (tous biens confondus) sera donc nécessairement de type monétarisé et sa valeur, la somme des valeurs des productions qui la composent.

2. La comptabilité nationale est annuelle

La comptabilité nationale décrit l'activité économique d'un pays à des fins bien déterminées. La comptabilité nationale adopte comme critère temporel l'année civile qui va du 1er janvier au 31 décembre. Ce choix relève de la tradition comptable, de l'empirisme, des conventions en liaison directe avec l'input statistique de la comptabilité nationale, notamment les comptabilités commerciale et publique qui constituent l'essentiel de son information de base.

Le critère temporel annuel de la comptabilité nationale n'est pas sans contraintes. On peut en énumérer au moins deux :

1. Il faut attendre la fin de l'année, avant de commencer à élaborer les comptes économiques. Ce facteur joint au délai de réalisation de ces comptes, provoque un retard dans leur publication. Les comptes provisoires de l'année T, ne sont connus généralement, qu'au mois de juin de l'année suivante (T+1). Ce délai est toutefois plus important, dans les pays sous-développés où la maîtrise de l'information économique reste problématique.
2. Les comptes économiques annuels ne nous renseignent pas sur les mouvements économiques courts ou conjoncturels. Néanmoins dans certains pays, cette insuffisance est surmontée et ce grâce à l'élaboration des comptes trimestriels.

3. La comptabilité nationale est une comptabilité d'unités résidentes

En plus de son critère temporel, la comptabilité nationale adopte un *critère spatial*. Autrement dit, elle délimite l'économie nationale ou effectue un repérage dans l'espace, des acteurs de la vie économique qu'elle observe.

À l'instar du comptable national occidental, le comptable algérien retient dans la version SCEA, le *critère de résidence*.

Fait partie de l'économie nationale, toute unité économique qui réside en Algérie. Une *unité résidente*, est celle qui a un centre d'intérêt sur le territoire économique.

Deux mots-clés dans cette brève définition :

- Le premier est le *centre d'intérêt*. Il traduit le fait suivant : l'unité économique est rattachée de manière durable au territoire économique, c'est à dire, qu'elle y réalise des opérations économiques, depuis au moins une année.
- Le second est le *territoire économique*. Celui-ci comprend :
 - le territoire géographique y compris l'espace aérien et les eaux territoriales ;
 - auquel on ajoute les enclaves territoriales situées dans d'autres pays (ambassades, consulats, bases scientifiques et militaires etc.) ;
 - et duquel on retranche les enclaves extraterritoriales, c'est à dire, les parties du territoire géographique occupées par les administrations étrangères (ambassades, consulats) et les organisations internationales (ONU, UNESCO etc.).

4. La comptabilité nationale est un système

La comptabilité nationale n'est pas un « fourre-tout » de chiffres et de concepts. Visant à présenter sous une forme à la fois quantitative et simplifiée l'économie nationale, elle observe certains procédés.

1. Les informations chiffrées qu'elle fournit sont choisies. Cela signifie que le comptable national occulte certains aspects quantifiables de l'activité humaine, en relation avec les actes économiques. On citera à titre d'exemple, les données démographiques, les ressources naturelles, etc.
2. Les outils macrocomptables obéissent à une logique d'évaluation, de regroupement, de classification qui les érige en système intelligible servant l'analyse, la prévision et la politique économiques. La notion de système¹ n'est pas toujours facile à définir et à comprendre.

5. Les comptes économiques sont équilibrés et articulés

La comptabilité nationale enregistre les opérations économiques effectuées par les unités résidentes, au cours d'une année. Elle établit pour leurs groupements ou sous-ensembles respectifs, appelés secteurs institutionnels résidents (SIR), des comptes. Ces comptes sont, dans le SCEA (système des comptes économiques algériens) :

- au nombre de cinq (05), lorsque le secteur institutionnel résident est productif. Il s'agit des comptes de production, d'exploitation, de revenu et dépense, d'accumulation et financier. On appellera cette séquence de comptes, PERDAF (des initiales de ces comptes) ;
- au nombre de trois (03), lorsque le SIR est non productif. Il s'agit des comptes de revenu et dépense, d'accumulation et financier. On appellera cette séquence partielle de comptes RDAF (des initiales de ces comptes)
- spécialisés chacun, dans la description d'un volet de l'activité économique (formation de la valeur ajoutée, répartition primaire de la valeur ajoutée etc.) ;
- en forme de « T » contenant à droite, les ressources et à gauche, les emplois. Cette règle d'enregistrement est valable pour les quatre premiers comptes dits non financiers. Le cinquième qui a trait aux opérations financières, comprend à droite, les flux nets de dettes et à gauche, les flux nets de créances,
- équilibrés. Les ressources de chaque compte sont égales à ses emplois. Cette égalité est cependant construite sur le plan comptable. Elle est obtenue grâce à un solde (différence entre les ressources et les emplois ou entre les flux nets de créances et les flux nets de dettes).

¹ Combinaison d'éléments qui se coordonnent pour concourir à un résultat ; dispositif formé d'éléments agencés;

Exemple 1 : Soit un agent économique (entreprise, par exemple) ayant réalisé une production de 500 000 DA, après avoir consommé des fournitures d'un montant de 300 000 DA. Établissons son compte de production.

En portant dans un compte en T à droite, la production (P) que l'agent a réalisée et à gauche, ce qu'il a consommé (C) en vue de cette production et le solde $S_1 = (P - C)$, on aura :

Compte de production (C₁)

Emplois		Ressources	
C:	300.000	P:	500.000
S₁ = P - C :	200.000		
Total	500.000	Total	500.000

Nous constatons que le total des ressources du compte est égal au total de ses emplois. Le compte est donc équilibré, grâce à l'introduction dans sa partie gauche, d'un solde $S = P - C = 200\ 000$. L'analyse économique ne s'intéresse pas cependant, à l'équilibre des comptes qui est de type conventionnel, mais à ses modalités de réalisation qui portent à l'interprétation le solde.

Articulés les uns aux autres. Cette propriété signifie que les comptes économiques observent une logique séquentielle qui en fait une structure comptable cohérente. Plus clairement, les comptes dont dispose chaque agent économique, sont liés les uns aux autres, par leurs soldes respectifs. Le solde S_1 du compte C_1 inscrit en emplois, c'est à dire à gauche de C_1 , se retrouve en ressources, c'est-à-dire, à droite du compte suivant C_2 qui lui-même a un solde S_2 porté du côté de ses emplois (à gauche) et se retrouvant en ressources (à droite) du compte suivant C_3 et ainsi de suite.

Exemple 2 : Si notre SIR affecte 100 000 DA à la rémunération des salariés (RS) et 20 000 DA aux impôts liés à sa production (ILP), son deuxième compte C_2 dit d'exploitation sera :

Compte d'exploitation (C₂)

Emplois		Ressources	
RS	100.000	S₁:	200.000
ILP	20 000		
S₂ = (S₁ - (RS+ILP)):	80.000		
Total	200.000	Total	200.000

Les deux comptes (production et exploitation) sont articulés l'un à l'autre par le solde S_1 . Ce dernier qui permet, comme nous l'avons vu plus haut, d'équilibrer le compte C_1 , s'inscrit comme ressource du compte C_2 et engendre après un partage entre RS et ILP, un solde S_2 qui permet à son tour, à la fois d'équilibrer le compte C_2 et de se combiner avec les ressources du compte suivant C_3 pour donner, après une seconde répartition, un solde S_3 et ainsi de suite.

L'activité économique ; le champ de la comptabilité nationale

Les richesses créées par l'homme

La comptabilité nationale s'intéresse avant tout à la création de richesses par l'homme, à leur répartition et à leur utilisation. Les richesses sont créées lors de la production sous forme de biens et services. Ceux-ci peuvent généralement s'échanger sur un marché, si bien qu'ils possèdent une valeur monétaire. C'est cette valeur monétaire qui permet aux comptes nationaux **d'agréger des produits de nature différente** et donc de présenter une image synthétique de l'activité économique.

Le niveau ultime de l'agrégation des richesses produites à l'occasion des opérations de production est le produit intérieur brut (**PIB**), il fait référence à une période, généralement l'année ou le trimestre. À la fin de la période les comptes nationaux peuvent établir un bilan de la richesse disponible, ce sont **les comptes de patrimoine**.

La comptabilité nationale établit une distinction claire entre les activités qu'elle considère productives, c'est-à-dire créatrices de richesse, et les activités qui se limitent à une simple redistribution de richesses. Elle ne tient pas compte d'une multitude d'activités qu'elle considère, malgré leur utilité sociale incontestable, comme ne relevant pas du champ de l'économie.

Les activités productives

La délimitation des activités productives a toujours été un sujet difficile qui a suscité de manière récurrente des controverses parmi les économistes. Par exemple, l'agriculture était considérée par de nombreux économistes comme la seule activité productive. À l'inverse, les services sont restés longtemps considérés comme improductifs. Il y a encore seulement quelques décennies, l'emploi de personnel domestique par des particuliers était considéré par les économistes comme l'exemple type de travail improductif. Aujourd'hui, cette activité est intégrée dans les comptes nationaux à la sphère productive et contribue au produit intérieur brut.

Concrètement, si, aujourd'hui, les activités d'aide à la personne n'étaient pas considérées comme productives par la comptabilité nationale et ne contribuaient pas au produit intérieur brut, il serait beaucoup plus difficile pour un gouvernement de les proposer comme solution au chômage.

La définition de la production

Pour les besoins de la comptabilité nationale nous pouvons considérer que les activités productives sont celles qui satisfont à trois critères :

- elles reposent sur le travail de l'homme ;
- elles représentent une utilité pour la collectivité considérée dans son ensemble ;
- elles peuvent être évaluées sur une base monétaire.

Le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN 2008) définit le domaine de la production (c'est-à-dire celui des activités productives) de la manière suivante :

La production est une activité exercée sous la responsabilité et le contrôle d'une unité institutionnelle et gérée par elle, qui met en œuvre des entrées (travail, capital, biens et services) dans le but de produire des sorties (biens et services).

Un processus purement naturel, sans intervention ni contrôle humain, ne constitue pas une production au sens économique. C'est ainsi que l'accroissement incontrôlé des stocks de poissons dans les eaux internationales ne constitue pas une production, au contraire de la pisciculture.

مفهوم الإنتاج حسب نظام CNA:

يعني الإنتاج وفقا لنظام المحاسبة الوطنية الجزائرية كل عملية تؤدي إلى خلق سلعة جديد أو تقديم خدمة أو تحقيق هامش تجاري. إن مصطلح الإنتاج له مدلول أوسع في المحاسبة الوطنية حيث نجده يشمل كل المراحل التي يمر بها المنتج بدا من البحث في المادة الأولية حتى يصبح المنتج في متناول المستعمل الأخير. إذا حقل الإنتاج يضم كل السلع والخدمات السوقية أي كل السلع والخدمات التي تبادل (أو القابلة للتبادل في السوق).

La définition officielle évite de définir la production par référence au marché parce que toute la richesse n'est pas produite dans le cadre du marché. C'est notamment vrai dans les pays en développement.

Cette démarche, qui apparaîtra fort louable à beaucoup, pose cependant des problèmes aux comptes nationaux. En effet, nous pouvons constater que la définition des Nations unies se distingue de celle que nous avons donnée par l'exclusion de la référence à la monnaie. Or, nous verrons très vite qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de faire de la comptabilité nationale sans utiliser la notion de prix, c'est-à-dire sans utiliser implicitement la notion de monnaie.

La comptabilité nationale est avant tout une comptabilité et, comme la comptabilité privée, elle repose sur des évaluations en termes monétaires, ce qui limite de fait son champ aux activités créatrices de richesses considérées par la société comme mesurables en termes monétaires.

Une question de légitimité

Ce ne sont pas les comptes nationaux qui peuvent décider quelles activités particulières doivent ou ne doivent pas être considérées comme appartenant au champ de l'économie, c'est la société elle-même qui en décide en acceptant ou non d'associer objectivement une valeur monétaire à ces activités. Ainsi, une même activité peut entrer ou sortir du champ de la comptabilité nationale selon les circonstances ou l'évolution de la société. Par exemple, la préparation de repas dans le cadre familial n'est généralement pas associée à une valeur monétaire alors qu'elle l'est au restaurant.

La question de **l'introduction ou non des services ménagers au sein de la comptabilité nationale** est l'objet de débats animés. En effet, de nombreuses personnes souhaitent que soit reconnue la valeur des travaux ménagers réalisés gratuitement par chaque membre du ménage. Il s'agit d'une question particulièrement importante pour évaluer les apports de chacun au ménage en ne se limitant pas aux seuls revenus monétaires. Pour le comptable national, la

question est difficile car il n'existe pas de prix objectivement mesurables pour ces services gratuits. Plusieurs solutions sont discutées,

- L'une consiste à valoriser l'heure de travail ménager en utilisant le prix d'un service équivalent disponible sur le marché. Par exemple, une heure de nettoyage peut être valorisée par le prix d'une heure de travail d'une femme de ménage.
- Une autre solution consiste à valoriser l'heure de nettoyage par le salaire de celui qui l'effectue. L'idée est ici de valoriser l'heure de travail par la valeur du sacrifice que fait celui qui l'effectue, c'est-à-dire par le salaire auquel il renonce en travaillant chez lui.
- On peut également valoriser le travail ménager sur une base standard, par exemple le salaire horaire minimum.

Tous ces prix donnent des résultats différents et ont donc des conséquences différentes sur le jugement que peut porter la société sur les services ménagers. Il est important de comprendre que ce ne sont pas aux comptables nationaux de choisir entre les différents modes de valorisation. Le travail des comptables nationaux n'est pas d'exprimer par des chiffres leur jugement mais d'éclairer certains aspects de la réalité sociale par des mesures objectives.

Risques ?

Il est important d'être conscient des conséquences d'une valorisation conventionnelle d'une activité. Décider d'attribuer une valeur monétaire à une activité pour refléter son importance sociale, c'est accepter de **créer une relation d'équivalence** entre elle et tout ce qui peut être acheté, c'est implicitement considérer que l'on peut légitimement la remplacer par une activité de même valeur.

Ainsi, on peut considérer que l'éducation des enfants dans le cadre familial est fondamentale et qu'il faut la valoriser dans les comptes nationaux. On peut également penser que les soins apportés aux animaux domestiques doivent être reconnus et qu'il faut aussi les valoriser. Mais valoriser ces activités revient à dire que, par exemple, une heure passée à éduquer ses enfants est équivalente à deux heures passées à promener son chien et donc qu'il n'y a pas de problème à réduire le temps passé à éduquer ses enfants si, parallèlement, on augmente le temps passé à promener son chien. Valoriser les activités ménagères n'est donc certainement pas le meilleur moyen de faire reconnaître leur importance.

La référence au travail

La référence au travail n'est pas explicite dans la définition officielle de la production et ce pour échapper aux débats idéologiques portant sur le travail. Néanmoins il est difficile d'imaginer une production sans travail, il est même un critère essentiel pour délimiter la frontière des activités productives.

Ainsi, tout ce que la nature produit sans intervention humaine, par exemple les poissons de la mer, n'entre pas dans le champ des activités productives. De même, dans le domaine financier, prêter n'est pas considéré comme une activité productive même si elle est utile aussi bien pour le prêteur que pour l'emprunteur.

Notons, pour conclure, que le point de vue de la comptabilité nationale est d'abord celui

de la macroéconomie, c'est-à-dire un point de vue global. Ainsi, pour être prise en compte en comptabilité nationale, la richesse doit correspondre à une utilité sociale pour la société prise dans son ensemble et non à une utilité pour quelques-uns qui serait annulée par une nuisance pour d'autres. Par exemple, le vol n'est pas considéré comme une activité productive car il se fait au détriment de la personne volée.

En revanche, les activités illégales comme le trafic de drogue ou la prostitution font partie du champ de la production lorsqu'elles sont réalisées sur une base volontaire. Dans ce cas, on considère qu'elles ne nuisent à personne, si bien qu'elles doivent être évaluées par les comptes nationaux malgré les difficultés pratiques évidentes liées à l'absence de sources fiables.

Les ressources naturelles

La comptabilité nationale s'intéresse avant tout à la création de richesses par l'homme, elle ne tient compte des ressources naturelles que lorsqu'elles sont **la propriété d'agents économiques** et qu'elles ont un prix. Les ressources naturelles apparaissent alors par leur valeur de marché dans les comptes de patrimoine.

Mais la comptabilité nationale ne cherche jamais à mesurer **l'impact négatif des activités humaines** sur l'environnement et que son principal agrégat, le produit intérieur brut, ne tient pas compte de la dégradation des ressources naturelles.

La comptabilité nationale repose sur **la notion de prix**, c'est-à-dire sur des échanges librement acceptés. **Le prix est alors une mesure du sacrifice librement consenti par chaque partie pour obtenir ce qu'elle souhaite.** Sans échange libre, il n'y a ni prix, ni enregistrement en comptabilité nationale. Le problème est précisément que, dans le cas de la destruction de ressources naturelles, il n'y a pas réellement d'échange librement consenti.